

4^e année N° 33



1^{er} février 1929.

Emission

Réception.

BULLETIN DES O.C.

Organe Mensuel du "Réseau Verviétois" (R.V.)

ABONNEMENT POSTAL ANNUEL - BELGIQUE: 10 Frs - ETRAN: 3 Belgas

Tout ce qui concerne le présent bulletin et le secrétariat du Réseau Verviétois doit être adressé à l'adresse:

René Goka - eB 4 RV - rue Biolley 25 - Verviers { Téléph: 2863
C. ch. post: 73596.

LE NUMERO EST CONSACRÉ A LA CREATION DU R.V.

La 3^e réunion du "Réseau Verviétois" qui devait avoir lieu le 3 février est reportée au 10 FÉVRIER.
A cette réunion aura lieu l'organisation du:
COURS DE LECTURE AU SON.

Réunion du 20 janvier 1929. (Lire le compte-rendu de la 1^{re} réunion en 2^e page)

Après ~~la réunion~~ le règlement des cotisations, lecture est faite du rapport de l'assemblée constitutive - 4BL étant empêché, 4XS le remplace pour la causerie et nous parle de l'émission et de la réception des O.C en général. Ses membres présents mettent à contribution le président en lui posant de nombreuses questions, auxquelles il satisfait. Le Comité enregistre l'adhésion de 2 nouveaux membres effectifs: Marcel Parent et Robert Collin, ainsi que deux membres honoraires: Mme et M^{lle} Lievens. Après l'échange de vues entre les O.M. du Réseau la séance commencée à 15.30 se termine à 17 h.

Rapport de l'Assemblée Constitutive du 6-1-29

Le 6 Janvier 1929 s'est tenue rue Crapaurue à Terviers une réunion des amateurs d'Ondes Courtes de la région verrietoise en vue de la formation d'un groupement amical. Un charmant local fut mis gracieusement à la disposition des écus par Monsieur Fernand Damseaux Père, à qui nous reitérons nos remerciements.

À 15.30 hrs, Fernand Damseaux prend la parole et propose d'acclamer Roger Parent 4XS et Hubert de Ghier 4BL respectivement comme Président et Technicien du futur groupement. L'assemblée ayant ratifié cette proposition, 4XS et 4BL remercient et proposent comme Trésorier: F. Damseaux et comme Secrétaires: René Goka 4RV et Jean Lézels - les élections étant ratifiées la parole est donnée à René Goka qui expose les statuts provisoires - Après discussion de chaque point les statuts définitifs sont admis par les membres présents qui, sur la proposition du Président sont nommés "Membres fondateurs" du "Réseau Verrietois" - Jacques Maurice 4FZ est, sur la proposition de 4RV, également nommé "Membre fondateur".

La Réunion se termine alors par un échange de vues général au cours duquel 4BL fait ressortir l'esprit de collaboration qui doit exister entre notre Réseau et le

"Réseau Belge" - Étaient présents à cette réunion :
M. Parent 4XS - H. de Chier 4BL - F. Damseaux -
B. Goka 4RW - J. Ziegels - Jacques Banlet - Mathieu Leclerc
R402 - Jean Grosjean 4IQ - Eugène Lejeune -
Pierre Roos - ainsi qu'un OM français : Edmond
Salemien de Courcoing, inscrit le premier
comme "Membre correspondant" du R.V.
Les OM regagnent vers 17.45 hrs leurs
QRA respectifs sur la promesse de se retrou-
ver plus nombreux le 20 janvier prochain.

Les Secrétaires -

STATUTS DU "RESEAU VERVIETOIS"

Art. I - Il est fondé à Terviers, le 6 janvier 1929
un groupement sans but lucratif dénommé le
"RESEAU VERVIETOIS" - Cette association a pour but
de grouper les amateurs pour étudier tant à l'émis-
sion qu'à la réception les ondes courtes, leurs
applications, les phénomènes et les lois qui les
régissent.

Art. II - Sont nommés "Membres fondateurs"

1. Edmond Salemien Fils, rue Montyon 51 - Courcoing.
2. Roger Parent 4XS, rue G. Baisier 38, Du hain
3. Hubert de Chier 4BL, avenue du Chêne, Heusy.
4. Fernand Damseaux, rue Crapaurue, Terviers.
5. René Goka 4RW, rue Biolley 25, Terviers.
6. Jean Ziegels, route de Stembert 116, Terviers.
7. Jacques Banlet, bité du Busquet, Dison
8. Mathieu Leclerc R402, Heide 36, Ten. Moeresmet.

9. Jean Grosjean - Borlon #19 - Juslenville - Cheux.
 10. Jacques Maurice #12. Juslenville Petite Cheux
 11. Eugène Lejeune - rue de l'Est. Terniers.
 12. Pierre Kood - rue de l'Est. Terniers.

Art. III Le bureau dirigeant se compose de :

1 président - 1 technicien - 1 trésorier - 2 secrétaires

Art. IV Le président dirige les réunions.

Art. V Le technicien s'entend avec le président pour organiser les essais techniques (lecture au son...)

Art. VI Le trésorier perçoit la cotisation annuelle, gère la caisse et soumet ses comptes une fois l'an à l'assemblée générale.

Art. VII Les 2 secrétaires : s'occupent de la correspondance, des comptes rendus des séances, du bulletin, des archives et du Service OSK relais.

Art. VIII Les membres se répartissent comme suit : A - d'honneur = cotisation minimum 50ff

B. correspondants C effectifs : cotisation : 20ff l'an

Art. IX Le bureau est rééligible comme suit :

1^{ère} année : président et technicien - 2^e année : trésorier et secrétaires

3^e année - président et technicien

4^e année : trésorier et secrétaires et ainsi des te...

Art. X L'organe de l'association, le "B.O.C." paraît mensuellement. Tous les membres y collaborent.

Art. XI Les réunions ont lieu tous les 15 jours, le dimanche à 15 hrs - Une fois l'an il y a une assemblée générale, tous les membres y assisteront.

Art. XII La cotisation donne droit : a) à l'inscription - b) au service du bulletin - c) au relais des OSK.